

MESSAGE DES RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

Episode de pollution aux PARTICULES (PM₁₀)

Risque de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour la journée du 07/03/2026

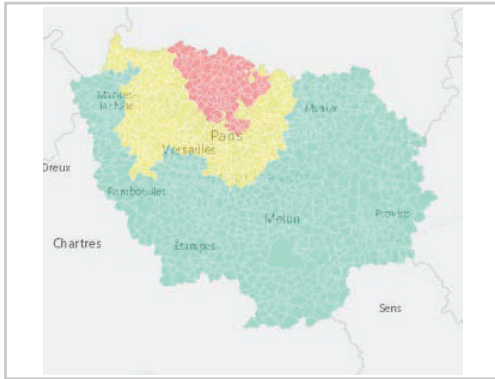
Référence : Arrêté interpréfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France

06/03/2026

07/03/2026

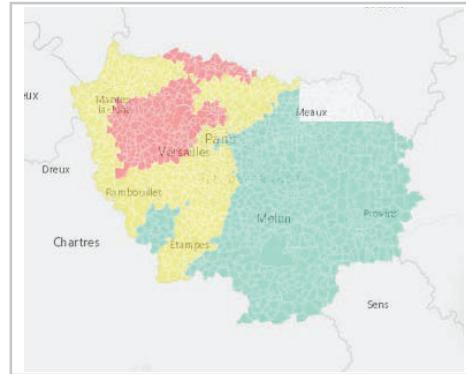
Prévision pollution :

Aucunes



Prévision pollution :

PM10



entre 40 µg/m³ et 50 *µg/m³ pour particules (PM10)

entre 50 µg/m³ et 60 *µg/m³ pour particules (PM10)

Explication de l'épisode et évolution

Aujourd'hui :

Un temps stable et sec favorise la formation et l'accumulation de particules, renforcés par un apport de sable saharien touchant une large partie de la moitié nord de la France. La qualité de l'air sera dégradée à mauvaise, notamment au Nord-Ouest de l'Île-de-France.

Demain :

Les conditions météorologiques resteront stables, favorisant l'accumulation des polluants locaux, associée à un import important de sable saharien. La qualité de l'air sera localement dégradée à mauvaise en Île-de-France, avec un risque de dépassement du seuil d'information et de recommandation.

Evolution prévue de l'épisode de pollution pour le 08/03/2026 **favorable**

Recommandations comportementales



Utiliser les moyens de transports les moins polluants: Vélo, transports en commun, covoiturage



Réduire la vitesse de circulation



Réduire les émissions polluantes des acteurs économiques



Eviter l'utilisation du bois de chauffage individuel. Suspendre le brûlage de déchets verts



Maîtriser les consommations énergétiques liées au chauffage



Différer les déplacements. Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les PL en transit PTAC +3,5T

Il convient enfin aux préfets de département de renforcer sur leur ressort :

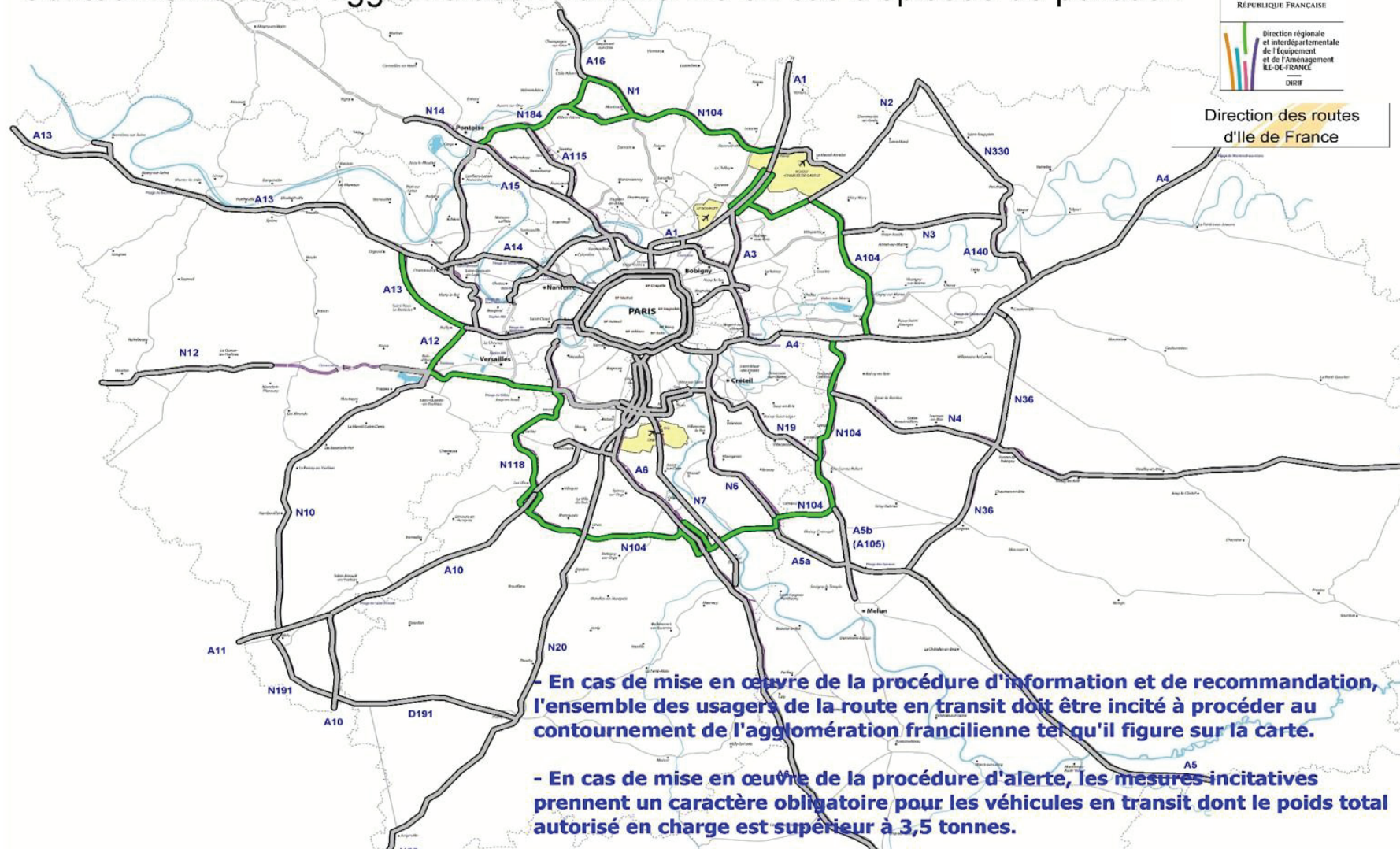
- Les contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique.
- Les contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique.
- La vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique.
- Les contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
- Les contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets.

Les Préfets de département rendront destinataires des mêmes recommandations comportementales les présidents des conseils départementaux, les maires, les présidents d'EPCI et les professionnels concernés de leur département. Ils les mettront en ligne sur leur site Internet.

Contournement de l'agglomération francilienne en cas d'épisode de pollution



Direction des routes
d'Ile de France



- En cas de mise en œuvre de la procédure d'information et de recommandation, l'ensemble des usagers de la route en transit doit être incité à procéder au contournement de l'agglomération francilienne tel qu'il figure sur la carte.

- En cas de mise en œuvre de la procédure d'alerte, les mesures incitatives prennent un caractère obligatoire pour les véhicules en transit dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes.